Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260519-2026_108-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**OBJET :** Création et composition de la commission de contrôle financier

**N° 2026-108**

**L'an deux mille vingt-six**

**Le 19 mai, à 19 heures 00**

**Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à La Bosse de Bretagne, sous la présidence de M. Vincent MINIER.**

**. les conseillers communautaires**
BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Eric, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLÉ Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GICQUEL Mikaël, GOHIER Myriam, GUYOMARD Jean-François, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert, JUGAN David, LE GALL-LE BLEIZ Maud, LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MACÉ Christophe, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MESLIN Kévin, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, RIO François, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, TEILLARD Stéphanie, THERON Ludivine.

**. pouvoirs**

| | | |
|---|---|---|
| Mme AUBRY Sophie | à | M. MARTIN Frédéric |
| Mme GOUR Christèle | à | M. MINIER Vincent |
| M. HAMEON Philippe | à | Mme THERON Ludivine |
| Mme MERAULT Charlotte | à | Mme Christine ROGER |

**DATE DE CONVOCATION :** le 11/05/2026

**formant la majorité des membres en exercice**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS**

| | |
|---|---|
| **En exercice** | **46** |
| **Présents** | **42** |
| **Votants** | **46** |

**Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2222-2 à R2222-4 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

**Vu** l'avis favorable émis par le bureau communautaire réuni en date du 5 mai 2026 ;

**Considérant** que l'EPCI conclut des conventions financières, notamment des conventions de délégation de service public ainsi que des conventions de subvention ou de partenariat avec des organismes satellites, susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260519-2026_108-DE

**Considérant** l'intérêt pour la collectivité de disposer d'un outil spécifique de suivi et d'analyse des flux financiers et de l'équilibre économique des conventions conclues avec ses partenaires ;

**Considérant** que la Commission de contrôle financier (CCF) a pour mission d'examiner les opérations financières réalisées dans le cadre de ces conventions, de vérifier les comptes détaillés produits par les contractants, d'identifier les risques financiers et de s'assurer du respect de l'équilibre financier des conventions ;

**Considérant** que la Commission de contrôle financier établit un rapport annuel écrit, joint aux comptes de la collectivité, permettant de disposer d'une vision globale des risques financiers liés aux délégations de service public et aux organismes satellites ;

**Considérant** que la Commission de contrôle financier doit se réunir au moins une fois par an ;

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de créer la Commission de contrôle financier, d'en fixer les modalités de fonctionnement et d'en déterminer la composition ;

**Considérant** que, par souci de cohérence des thématiques abordées et d'efficacité dans le travail d'analyse financière, il est proposé que la Commission de contrôle financier constitue une émanation de la commission thématique « Finances – Commande publique – DSP – Mutualisation » ;

**Considérant** qu'il est proposé, en conséquence, que la composition de la Commission de contrôle financier soit identique à celle de la commission thématique « Finances – Commande publique – DSP – Mutualisation » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- DECIDE de créer une Commission de contrôle financier (CCF) chargée du contrôle et de l'analyse des conventions financières de la collectivité, notamment des conventions de délégation de service public et des conventions conclues avec les organismes satellites ;

- DÉCIDE que la composition et les modalités de fonctionnement de la Commission de contrôle financier sont identiques à celles de la commission thématique « Finances – Commande publique – DSP – Mutualisation » ;

- PRÉCISE que les membres de la commission thématique « Finances – Commande publique – DSP – Mutualisation » sont, de droit, membres de la Commission de contrôle financier ;

- INDIQUE que la désignation nominative des membres de la Commission de contrôle financier fera l'objet d'une délibération concordante à celle relative à la commission thématique « Finances – Commande publique – DSP – Mutualisation ».

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE